

VTC SEIZEUR
VOITURES AVEC CHAUFFEUR SERVICE VIP- PLATINIUM CLASS VTC
2 rue du bois Cherbourg 50100 CHERBOURG en COTENTIN
SIRET 447668401 00089
Siege social 111 RUE DE LA PAIX
Équeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG en COTENTIN
AU CAPITAL DE 780.000 EURO
N° de TVA-FR 57 447.668.401

Tel 02.33.04.00.44
MAIL ; groupe.seizeur@orange.fr
Site / vtcseizeur.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Notre société :

Platinum Class VTC, groupe SEIZEUR spécialisée dans le transport routier privé de personnes et le transport de marchandises est affiliée à la fédération (FFEVTC-GR) labélisée sous le N° L118-A297-0119 Inscrite au registre des VTC sous le N° EVTC N° 050161460 au registre de la DREAL TPRCP Sous le N° 2017/28/0000370 et Marchandises sous le N° 2017/28/0000369 répond à une réglementation stricte.

Permettant aux particulier et ainsi qu'aux entreprises de bénéficier d'un service adapté à leurs besoins dans le cadre de leurs déplacements 24h/24 et 7j/7

ARTICLE 1

Toute réservation effectuée auprès de PLATINIUM class VTC entraîne l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. L'utilisateur reconnaît avoir eu communication d'une manière lisible et compréhensible les présentes conditions générales de vente et ce préalablement à la passation de sa commande.

ARTICLE 2 – RÉSERVATIONS

Toute prestation doit faire l'objet d'une réservation confirmée par écrit.

Les réservations peuvent se faire sur notre site Internet www.vtcseizeur.com, par téléphone 02.33.04.00.44 ou directement par mail à l'adresse groupe.seizeur@orange.fr, elle devra être effectuée au minimum 24 h avant le départ.

Toute réservation de prestation doit être effectuée par le client ou par un mandataire dûment autorisé.

Toute réservation doit mentionner impérativement les éléments suivants : nom et coordonnées du client (adresse, mail, téléphone), adresse du lieu de prise en charge et d'arrivée pour les transferts, la durée souhaitée pour les mises à disposition, date et heure du début de la prestation, nombre de passager et nombre de bagage, siège enfant/bébé dans la limite de 2

Lorsque le client commande une course au départ d'un aéroport, il lui est notamment recommandé, lors de sa réservation, de prendre en compte le temps nécessaire à sa descente d'avion ainsi qu'à la récupération de ses bagages avant de déterminer l'heure de départ de la course.

La confirmation de notre disponibilité vous sera communiquée par mail et un devis vous sera alors envoyé à l'adresse mail que vous nous aurez préalablement indiquée. Le devis accepté vaudra bon de réservation et implique l'entière adhésion du client aux présentes conditions générales de vente et l'acceptation sans réserve de toutes les dispositions y étant annoncées, et sera prise en compte à réception d'un acompte de 50% le solde devant être acquitté 15 jours avant la prestation sauf pour les clients Grands Comptes

Les itinéraires réservés par nos clients sont calculés par le système de cartographie Google maps et/ou Via Michelin qui sont nos références et conditionnent le tarif final, les courses sont calculées en fonction du trajet dont le temps de course estimé est le plus rapide

Le temps et les kilomètres sont calculés départ du siège de l'entreprise retour au siège de l'entreprise excepté les longues distances ou le temps et les km sont calculé lieu et fin de la mission.

Le chauffeur est libre de changer d'itinéraire en fonction des conditions de circulation sans que le prix en soit modifié pour le client.

Les modifications de dernières minutes ne seront prises en compte qu'en fonction des possibilités et peuvent donner lieu à des suppléments ou des frais d'annulations.

ARTICLE 3 – PRESTATIONS

La prestation n'est valable qu'une fois.

La prestation commence au lieu de stationnement du véhicule, au jour et heure fixés au contrat préalablement établi entre les parties.

Elle se termine au jour et à l'heure de retour à son lieu de destination prédéfini lors de la réservation.

Platinum Class VTC s'engage à mettre tout en œuvre pour acheminer le voyageur à destination dans les meilleures conditions de confort et de sécurité et dans le délais prévu.

Dans le cas d'un retard du client, le chauffeur patientera 20 minutes sur le lieu de la prise en charge. Passé ce délai platinum Class VTC considérera la prestation annulée. Celle-ci sera facturée au client et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de retard d'un train ou tout autre moyen de déplacement le client devra contacter par tel Platinum Class VTC dès qu'il en a connaissance afin d'éviter le déplacement inutile du véhicule et de reporter la prestation à l'heure réelle d'arriver.

S'il s'avérait que le client ne soit pas présent sur le lieu de rendez-vous, la prestation serait définitivement perdue, due par celui-ci et ne donnerait aucun droit à remboursement.

Si le client ne trouve pas le chauffeur, il doit appeler immédiatement platinum Class VTC pour éviter d'être facturé du montant intégral de la prestation.

Le respect et le bon usage du matériel est de rigueur. Toute détérioration du matériel et tout dommage causé à l'intérieur du véhicule ou à l'ouverture intempestive des portières seront à la charge du client et lui seront facturés.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du véhicule.

Il est strictement interdit de manger et boire de l'alcool dans les véhicules

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire à l'avant comme à l'arrière du véhicule.

Les animaux ne sont pas admis dans les véhicules, excepté les chiens d'aveugles

En aucun cas, le client ne pourra exiger du chauffeur qu'il dépasse la limitation de vitesse autorisée ou commette quelconques infractions au code de la route.

Plus généralement, le chauffeur se réserve le droit de refuser toutes instructions et/ou demandes du client qu'il considérerait comme étant de nature à compromettre la sécurité des occupants du véhicule et des autres usagers de la route.

Le chauffeur est un vrai professionnel, sa responsabilité étant engagée, il a pour consigne de respecter et faire respecter les lois en vigueur.

Platinum Class VTC se réserve le droit d'interrompre toute prestation sur le champ, dans le cas où le client viendrait à avoir un comportement mettant en péril la sécurité et la dignité du chauffeur, l'usage de stupéfiants, et/ou l'image de marque de platinum Class VTC, le véhicule loué ou les autres usagers de la route. La prestation sera alors facturée dans son intégralité au client.

Les clients trop alcoolisés ou insultants envers le chauffeur ne pourront en aucun cas prendre place à bord des véhicules. La prestation sera alors facturée dans son intégralité au client.

Le volume de bagages transportés est proportionnel à la capacité du véhicule. Ils demeurent pendant toute la prestation sous la responsabilité des personnes transportées.

Il est strictement interdit de transporter des substances inflammables, explosives, corrosives ou toxiques et plus généralement toute marchandise dangereuse, il appartient au passager de vérifier que ses bagages ne contiennent de telles substances. En cas de dommage causé par les bagages ou le comportement du passager la responsabilité de Platinum Class VTC ne pourra en aucun cas être recherchée

Platinum Class VTC n'est en aucun cas responsable des objets oubliés dans les véhicules ou ailleurs pendant la prestation, le contenu des bagages mis dans le coffre du véhicule notamment les objets fragiles ou délicats, les objets de valeurs restent sous la seule responsabilité du ou des passagers en cas d'oubli, il est recommandé d'envoyer un mail à l'adresse suivante groupe.seizeur@orange.fr

Toute modification du trajet par le client ou par son donneur d'ordre, pourra engendrer des suppléments qui lui seront facturés.

La prestation fournie par Platinum Class VTC telle que réglementée par les articles L.231-1 à L.231-4 et R.231-1 à R.231-9 du Code du Tourisme, consiste en une mise à disposition au profit du client d'un véhicule, indissociablement assortie des services d'un chauffeur.

ARTICLE 4 – PRIX

Le prix donné correspond à un prix par véhicule, quel que soit le nombre de personnes

Maximum 1 à 3 personnes pour les berlines, 1 à 7 personnes pour les mini vans.

Nos tarifs s'entendent TTC, et sont exprimés en Euros (€).

TVA de 10% sur les transferts et forfaits aux kilomètres

TVA de 20% pour les mises à dispositions et les prestations libres ou à l'heure.

Le tarif de transfert s'applique au déplacement direct, sans arrêt, sans étape, depuis le lieu de prise en charge jusqu'au lieu d'arrivée préalablement établi dans le contrat.

Les prix s'entendent pour l'ensemble de la prestation prévue selon le devis quel que soit le nombre de personnes transportées. Toute heure commencée est due.

Sont ainsi notamment inclus dans le prix de la prestation :

le véhicule mis à disposition du client ;

la mise à disposition d'un chauffeur s'exprimant au minimum en langue française ;

l'assurance professionnelle pour les passagers transportés à titre onéreux, les kilomètres parcourus, l'entretien du véhicule, le carburant et la durée déterminée lors de la réservation de la prestation ;

le transport des bagages du client, dans la limite des possibilités du véhicule ;

Ne sont pas inclus dans le prix la prestation :

le coût des péages ;

le coût des parkings et plus généralement de tous lieux de stationnement ;

les frais d'entrée sur les sites (musées, théâtres, châteaux, stades ou autres) ;

les droits d'entrée dans les lieux publics

la décoration du véhicule pour les mariages (fleurs, tulles...)

la fourniture de plaques magnétiques pour les manifestations (congres, séminaires ...)

en aucun cas les adhésifs seront admis ainsi que tout objet risquant de détériorer la peinture

Tout kilomètre supplémentaire au forfait ou au devis établi par le contrat sera facturé

Une majoration de 25% est appliquée la nuit de 20 h 00 à 08 h 00

sauf dispositions spéciales clients grand compte ou partenaires

Pour les déplacements prévus sur plusieurs jours, les tarifs forfaitaires suivants seront facturés au client :

Repas = 25 € TTC par repas ou si le chauffeur est à disposition entre 11 h 45 et 14 h 15 et/ou 18 h 45 et 21 h 15

Nuit d'hôtel + petit-déjeuner = 125 €TTC

ARTICLE 5 – RÈGLEMENT

Le paiement de la facture s'effectuera à la fin de la prestation ou de la mission, pour les courses excédent la somme de 350.00€ (trois cent cinquante Euro) des arrhes correspondant à 50% de la commande seront exigibles avant le départ conformément à (L'ARTICLE L 214-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION)

Nous acceptons les règlements :

En espèces, par carte bancaire (Visa, Mastercard,) à bord du véhicule le jour de la prestation ;

Par VAD à la commande ou pour le règlement des arrhes.

Pour nos clients "Grand Compte" et nos partenaires, les prestations sont payables au comptant à réception de facture dans un délai de 30 jours sauf accord contractuel particulier.

Aucun escompte n'est accordé pour un paiement à une date antérieure à la prestation.

Dans tous les cas, le client signataire de la réservation est seul responsable du paiement de la prestation en cas de défaillance de l'utilisateur.

ARTICLE 6 – ANNULATION

Toute annulation de réservation moins de 24 heures avant le début de la prestation sera considérée comme due et facturée au client.

Détail des frais d'annulation du transport (hors cas de force majeure) :

30% du prix du service en cas d'annulation entre 30 et 21 jours avant le départ.

50% du prix du service en cas d'annulation entre 20 et 7 jours avant le départ.

75% du prix du service en cas d'annulation entre 6 et 2 jours avant le départ.

100% du prix du service en cas d'annulation la veille ou le jour du départ.

Au-delà d'un délai d'attente de 20 minutes sur le lieu de prise en charge, la prestation sera considérée comme due et facturée au client.

En cas d'absence du client, la prestation sera considérée comme due et facturée.

ARTICLE 7 – LIMITES DE RESPONSABILITÉS

Platinum Class VTC ne peut en aucun cas être tenue responsable des retards sur les trafics ferroviaires et aériens.

Platinum Class VTC ne peut en aucun cas être tenue responsable des retards dus au trafic routier indépendant de sa volonté : route barrée, pont interdit à la circulation, embouteillages, route inondée, manifestation, conditions météorologiques, interventions des forces de police, des pompiers ou des douanes, etc. ... (Liste non exhaustive).

Platinum Class VTC ne peut en aucun cas être tenue responsable des retards directement issus d'un retard initial du client, ou de la nécessité d'effectuer un trajet, à la demande du client, dans un délai manifestement trop court.

En cas d'immobilisation du véhicule due à une défaillance mécanique, un accident ou un dommage (vol, dégradation), Platinum Class VTC s'efforcera d'assurer la continuité du parcours, soit avec l'un de ces véhicules, soit avec un véhicule affrété à une autre compagnie et s'engage à prévenir le donneur d'ordre.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

La responsabilité de Platinum Class VTC est limitée aux clauses de son contrat d'assurance.

Nos véhicules sont assurés pour le transport de personnes et nos voyageurs pour tous les dommages corporels auprès de notre assureur. Cette assurance couvre également la responsabilité civile professionnelle, conformément à la réglementation française en vigueur, en application de l'article L. 3120-4 du Code des Transports.

Le donneur d'ordre aura toute faculté pour souscrire une assurance complémentaire à sa charge couvrant les frais d'annulation, les frais de rapatriement ou les bagages transportés.

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES

Platinum Class VTC s'engage à respecter la vie privée de ses clients.

Platinum Class VTC s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles collectées sur son site internet conformément à la loi française Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978. A ce titre,

PLATINIUM CLASS VTC s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations communiquées par le client sur son site internet et à ne les utiliser que pour le traitement de sa réservation.

Le client peut exercer un droit d'accès à son fichier et un droit de rectification ou de suppression des renseignements le concernant en adressant sa demande à Platinum Class VTC

Notre personnel est soumis aux dispositions de l'article 226-13 du code pénal secret professionnel.

A noter que toutes les photos communiquées sur nos documents, Facebook, site internet le sont à titre illustratif et non contractuel

ARTICLE 10 – QUALITE DE SERVICE

Notre entreprise étant labellisée par la fédération française des voitures grande remise nous avons l'obligation de remettre pour chaque prestation à nos clients la fiche de satisfaction client FFEVTC-GR, le chauffeur remettra cette fiche au client, au référent ou responsable de la mission dans le cas d'un groupe

Cette fiche est à retourner à : contact@ffgr.fr ou à

FFEVTC (service contrôle Qualité des labels) 63 rue André Bollier 69007 LYON

ARTICLE 11 – LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont régies exclusivement par la loi française.

toute réclamation doit être notifiée par écrit et par lettre recommandée à l'attention de platinum class VTC, sous un délai maximum de 8 jours. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise. Tous les litiges en rapport avec nos prestations et conclus en application des présentes conditions générales de ventes, concernant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leur conséquence et leur suite et qui n'aurait pas été résolu à l'amiable entre platinum class VTC et le client seront soumis sous réserve de dispositions légales, à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Cherbourg en Cotentin (manche)

ARTICLE 12 – LANGUE DU CONTRAT.

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas, ou elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seule le texte français ferait foi en cas de litiges